

AGRÉGATION DE LETTRES 2026

Grammaire et stylistique

Pour chacune des œuvres :

- L'analyse de la langue de l'auteur
- Des sujets corrigés pour l'écrit et l'oral
- Une large variété de questions de grammaire

Chrétien de Troyes, *Cligès*

François Rabelais, *Pantagruel*

Antoinette Deshoulières, *Poésies*

Alain-René Lesage, *Turcaret et Crispin*

Claire de Duras, *Ourika, Édouard, Olivier
ou le Secret*

Jacques Roubaud, *Quelque chose noir*



Coordination :
Bérengère Moricheau-Airaud



Avant-propos

Bérengère Moricheau-Airaud

L'ouvrage *Agrégation de lettres 2026 – Grammaire et stylistique* offre en un unique volume des chapitres préparant à l'épreuve d'« étude grammaticale portant sur un texte postérieur à 1500 » de l'agrégation de lettres modernes, à sa question de grammaire à l'oral, aux épreuves des autres agrégations de lettres dont les questions de grammaire et de stylistique sont très proches, et ce sur chacun de textes au programme : il est en cela une aide précieuse à la préparation de l'agrégation de lettres. Avec ce volume, les éditions Ellipses offrent un triptyque, associant cette ressource grammaticale et stylistique, l'ouvrage qui réunit un cours de littérature sur chacune des œuvres du XVI^e au XX^e siècle et, également, celui consacré à une étude sur la question de littérature générale et comparée. Par ailleurs, la connaissance de la langue des œuvres que donne ce volume est une contribution non négligeable à la préparation de la dissertation et plus encore de l'explication de texte attendue à l'oral. Enfin, la similitude des questions de grammaire et de stylistique entre le concours de l'agrégation et celui du Capes fait des sujets traités dans ce volume de possibles entraînements à cet autre concours.

Programme

Pour la session 2026 de l'agrégation de lettres modernes, le programme publié le 7 avril 2025 sur le site « devenirenseignant.gouv.fr » réunit les textes suivants, dans ces éditions :

- Chrétien de Troyes, *Cligès*, édition de Laurence Harf-Lancner, Champion, « Classiques », 2006.
- François Rabelais, *Pantagruel*, texte original et translation, édition de Guy Demerson, Points, réédition de 2021.
- Madame Deshoulières, *Poésies*, édition de Sophie Tonolo, Classiques Garnier, « Classiques Jaunes », 2025, de « Premières pièces publiées », p. 87, au « Recueil Moetjens de 1694 » inclus, p. 425.

- Alain-René Lesage, *Turcaret et Crispin*, édition de Nathalie Rizzoni, Librairie générale française, « Le Livre de poche », 1999.
- Claire de Duras, *Ourika, Édouard, Olivier ou le Secret* dans *Œuvres romanesques*, édition de Marie-Bénédicte Diethelm, Gallimard, « Folio classique », 2023, p. 65 à 337.
- Jacques Roubaud, *Quelque chose noir*, Gallimard, « Poésie/Gallimard », 2011.

Le programme de l'épreuve écrite d'étude grammaticale d'un texte de langue française antérieur à 1500 et d'un texte de langue française postérieur à 1500 se limite aux passages suivants :

- François Rabelais, *Pantagruel*, texte original et traduction, édition de Guy Demerson, Points, réédition de 2021, du « Prologue de l'auteur », p. 46 au chapitre XVI inclus « Des mœurs et façons de Panurge », p. 198.
- Madame Deshoulières, *Poésies*, édition de Sophie Tonolo, Classiques Garnier, « Classiques Jaunes », 2025, « Recueil de 1695 », p. 257-410.
- Alain-René Lesage, *Turcaret*, édition de Nathalie Rizzoni, Librairie générale française, « Le Livre de poche », 1999, en entier.
- Claire de Duras, *Ourika*, dans *Œuvres romanesques* (pages 69 à 115), édition de Marie-Bénédicte Diethelm, Gallimard, « Folio classique », 2023.
- Jacques Roubaud, *Quelque chose noir*, Gallimard, « Poésie/Gallimard », 2011, en entier.

Les éditions ici indiquées sont celles prises en référence dans ce volume, et la numérotation des lignes des textes des exemples de sujet y réfère de manière privilégiée.

Si le programme restreint est associé à l'épreuve écrite d'étude grammaticale d'un texte de langue française postérieur à 1500 de l'agrégation externe de lettres modernes, il concerne en réalité plusieurs épreuves, et même plusieurs agrégations.

La grammaire dans les concours d'agrégation de lettres et de grammaire		
Agrégation	Épreuve écrite d'admissibilité	Épreuve orale d'admission
Agrégation externe de lettres modernes	Étude grammaticale d'un texte de langue française postérieur à 1500 (sur le programme restreint) Durée : 3 heures Coefficient 4	Explication d'un texte accompagnée d'un exposé oral de grammaire Durée de la préparation : 2 heures 30 Durée de l'épreuve (explication de texte et exposé de grammaire) : 40 minutes (10 pour la grammaire) Coefficient 12
Agrégation externe de lettres modernes, concours spécial (réservé aux docteurs)	Étude grammaticale d'un texte de langue française antérieur à 1500 et d'un texte de langue française postérieur à 1500 Durée : 4 heures Coefficient 3	Explication d'un texte de langue française (exposé oral de grammaire portant sur le texte) Durée : 2 heures 30 de préparation, 1 heure de passage (explication de texte et l'exposé : 40 minutes maximum, entretien avec le jury : 20 minutes) Coefficient 3
Agrégation externe de lettres classiques	-	Explication d'un texte de français moderne suivie d'un exposé de grammaire et d'un entretien Durée de la préparation : 2 heures 30 Durée de l'épreuve : 1 heure (explication de texte et exposé de grammaire : 45 minutes, entretien : 15 minutes) Coefficient 9
Agrégation externe de grammaire	Épreuve à option de grammaire et linguistique (sur les textes du programme réduit) L'épreuve comporte deux compositions (à chaque option correspondent une composition principale [4 heures 30; coefficient 8] et une composition complémentaire [2 heures 30; coefficient 4])	Explication préparée d'un texte de français moderne tiré des auteurs du programme Durée de la préparation : 2 heures Durée : 30 minutes Coefficient 12 L'explication est suivie d'une interrogation de grammaire consacrée à des questions simples de grammaire normative que le jury propose à ce moment au candidat (durée : 10 minutes).
Agrégation interne de lettres modernes et CAERPA section lettres modernes	-	Explication d'un texte postérieur à 1500 Durée de la préparation : 3 heures Durée de l'épreuve : 50 minutes Coefficient 8 (interrogation de grammaire portant sur le texte)

La grammaire dans les concours d'agrégation de lettres et de grammaire		
Agrégation	Épreuve écrite d'admissibilité	Épreuve orale d'admission
Agrégation interne de lettres modernes et CAERPA section lettres classiques	-	Explication d'un texte postérieur à 1500 Durée de la préparation : 2 heures 30 Durée de l'épreuve : 45 minutes Coefficient 7 (interrogation de grammaire portant sur le texte)

Le premier conseil qui puisse être donné aux candidat-e-s, le plus important, c'est de connaître aussi bien que possible les textes au programme, et pour cela de les lire précocement, attentivement, incessamment – *crayon à la main*.

L'appropriation des attentes de chacune des épreuves est la deuxième recommandation à suivre. Les rapports de jury des sessions précédentes sont donc à lire presque aussi assidûment que les textes au programme. Ceux des six dernières années sont accessibles sur le site « devenirenseignant.gouv.fr », dans la partie dédiée aux ressources. Ces rapports précisent les attentes des questions, ils guident vers la méthode de travail à suivre dans l'année ainsi que lors de l'épreuve et, enfin, ils offrent des éléments de corrigé qui, même sur un texte d'un programme antérieur, même modelés sur un corpus d'occurrences spécifique au sujet d'une session passée, exposent clairement le principe de traitement. Il faut consulter ces textes dès le début de la préparation, pour engager tout de suite le travail dans la bonne direction et ne pas avoir à ajuster *a posteriori* des supports qui seraient mal adaptés : le temps de la préparation est trop compté. Les indications suivantes proviennent de ces textes, et reprennent également les orientations données dans l'avant-propos des précédentes éditions de ce volume¹. Au-delà de la reconnaissance de ce que les conseils à venir doivent à ces références, nous les signalons pour en recommander vivement la lecture.

Le troisième conseil est de confronter ses connaissances de langue et de stylistique, même assurées, à des exercices sur texte, à des exercices type concours, tôt et aussi souvent que possible dans la préparation. De fait, à la difficulté de l'analyse, s'ajoute la forte contrainte du temps imparti pour

¹ Par exemple : Giacomotto-Charra, V., *Agrégation de lettres 2020 – Grammaire et stylistique*, Paris, Ellipses, 2019, p. 3-9, Moricheau-Airaud, B., *Agrégation de lettres 2025 – Grammaire et stylistique*, Paris, Ellipses, 2024, p. 2-17. Ce volume s'inscrit dans la suite des précédentes éditions, tant pour ses conseils de travail que pour son organisation.

les épreuves grammaticales, quel que soit le concours concerné : s'entraîner sans tenir compte de cette donnée compromet les chances de réussite.

Proposer des sujets accompagnés de leur corrigé permet ainsi de multiplier les entraînements en temps limité et avec la possibilité de se confronter aux attendus du concours. De surcroît, au sein de chaque chapitre, ces sujets sont précédés d'une présentation générale où sont abordés les points spécifiques ou encore les aspects les plus difficiles de l'écriture de chaque œuvre au programme, ce qui est nécessaire à l'appropriation des textes – pour l'étude grammaticale bien sûr, et aussi pour les épreuves littéraires du concours.

Agrégation externe de lettres modernes

▷ Épreuve écrite d'admissibilité

Elle comporte trois parties, qu'il est préférable de traiter dans l'ordre du sujet, l'étude stylistique tirant bénéfice des questions précédentes. Il est d'ailleurs possible, dans le cours du commentaire, de renvoyer à des analyses menées auparavant dans les questions de langue.

Les exigences de tout concours, et en particulier de celui de l'agrégation, imposent de traiter toutes les questions.

1. Lexicologie

Depuis la session 2015, cette question peut consister en « l'étude de deux mots seulement ou une question de synthèse amenant les candidats à s'interroger, à partir d'un certain nombre d'occurrences, sur des problèmes d'ordres sémantique et/ou morpho-lexicologique » (rapport de la session 2014, p. 76, repris dans le rapport de la session 2024, p. 50).

Quel que soit le type de question, ainsi que le rappellent régulièrement les rapports, « dans la perspective du français moderne, l'approche synchronique est privilégiée » (rapport de la session 2019, p. 46 ; voir encore le rapport de la session 2024, p. 50). Il ne s'agit pas de taire l'étymologie, mais de ne la donner qu'à la condition qu'elle soit assurée : un étymon erroné produit un effet d'autant plus regrettable qu'il ne fait pas partie des exigences de l'épreuve. Ce qui est attendu des candidats, c'est l'adoption « d'un double point de vue morphologique et sémantique » (rapport de la session 2024, p. 50), même si le libellé de la question peut demander à se concentrer sur l'un des aspects. Lors de la session 2024, « la question

portant explicitement sur la “formation” des mots, l’approche sémantique n’était pas attendue. » (*ibid.*, p. 51)

L’étude successive de deux mots vise des compétences lexicologiques, à déployer selon cette progression : (1) l’étude de la construction du mot et (2) celle de ses sens, en langue, « qu’il faut classer de manière logique » (rapport de la session 2023, p. 49), (3) puis en discours. C’est d’ailleurs le cheminement attendu d’une étude lexicologique, et elle gagnera à ce que son plan apparaisse : après « l’identification (rapide) de la lexie : catégorie grammaticale, insertion syntagmatique et fonction syntaxique » (*ibid.*), l’analyse morphologique met au jour de manière détaillée la construction du mot puis, à partir de cette étape, un examen sémantique s’intéresse au sens de l’occurrence, en langue d’abord, ensuite en discours, en allant alors de son emploi en micro-cotexte à celui dans son macro-cotexte, « en relevant tout autre segment du texte qui permette d’éclairer ce sens » (*ibid.*). Cette structuration de l’analyse lexicologique offre un cadre méthodologique clair, mais sa progression est surtout précieuse pour l’étude elle-même : « partir du sens contextuel pour aller vers le sens en langue de la lexie suppose de se priver, pour appréhender le sens contextuel, de la richesse du déploiement sémantique auquel oblige la saisie du sens en langue du mot, et peut ainsi mener à ne pas mesurer toutes les possibilités sémantiques du mot en discours et dans le contexte » (rapport de la session 2018, p. 68). L’articulation entre les étapes du traitement et, plus encore, entre les nuances sémantiques constitue un enjeu important de l’épreuve : l’effet de liste de définitions est à proscrire, il faut s’efforcer de montrer ce qui s’est passé d’un sens à un autre, de pointer la nuance disparue, d’éclairer l’inflexion sémantique ; et « la terminologie de l’analyse sémantique, également au programme de cette question (synonymie/parasynonymie/antonymie ; hyperonymie/hyponymie...) » (rapport de la session 2023, p. 49) doit être convoquée.

« La question de synthèse », quant à elle, « exige de répondre sous la forme d’un plan, classant de manière justifiée et argumentée les mots à étudier, après avoir proposé une introduction définissant la notion ou le principe de formation soulevé, qu’ils soient explicitement pointés par l’intitulé de la question (“Étudiez les affixes/la composition/le degré de figement”...), ou bien qu’ils soient à inférer par le candidat à partir des unités qu’on lui soumet », comme le rappelle le rapport de la session 2024 de l’agrégation externe (p. 50).

2. Grammaire

a) Un premier temps demande le traitement d'une question de synthèse. Elle consiste en « l'étude d'une notion grammaticale appliquée à l'ensemble ou à un passage du texte proposé à l'étude » (*ibid.*, p. 51). Cette réponse doit correspondre à un commentaire – et non seulement un relevé – des occurrences de la notion dans le passage, et non de formes qui seraient en-dehors de ce corpus. Cela ne signifie toutefois pas que le traitement soit linéaire. Après une introduction qui doit « répon[dre] à deux impératifs : présenter et définir la notion, annoncer et justifier le plan retenu » (*ibid.*), les formes de l'extrait sont à distribuer et à analyser, selon un plan apparent, et selon les critères spécifiques à la notion à étudier, donnés en introduction. Il n'existe donc pas de plan générique qui conviendrait à toutes les questions, pas plus qu'il n'existe d'analyse systématique d'une même forme qui, en discours, peut connaître des emplois différents. Le traitement d'une notion peut d'ailleurs admettre plusieurs organisations même si, dans tous les cas, les tests de « déplacement, commutation, addition, effacement, pronominalisation, clivage, dislocation, passivation, transformation négative » (rapport agrégation externe 2020, p. 111) sont à convoquer pour justifier les analyses syntaxiques, de manière adaptée à la notion soumise. Si les occurrences apparaissent clairement au fur et à mesure du développement, citées en entier (avec les lignes!), avec une attention portée en particulier à leur délimitation dès qu'il s'agit, par exemple, de propositions, il n'est pas nécessaire d'en prévoir la liste à la fin de l'introduction, et donner alors leur nombre peut suffire. Cela étant, au sein du développement, il faut aller plus loin que les seules étapes du relevé, du classement : la structuration du traitement rend déjà compte de compétences grammaticales, mais elles se confirment dans le commentaire lui-même, nourri de la vérification des propriétés de la notion, à l'aide des tests. Concrètement, « pour chaque occurrence il faut :

- identifier l'intégration syntaxique et/ou l'incidence ;
- donner la fonction de l'unité envisagée en précisant l'unité par rapport à laquelle est prise la fonction ;
- préciser le sens lorsque cela est nécessaire et, le cas échéant, commenter les phénomènes ou problèmes syntaxiques pertinents. Les difficultés ne doivent pas être escamotées, et toute discussion bienvenue est valorisée. » (rapport agrégation externe 2024, p. 51)

b) La deuxième consigne de cette partie de l'épreuve demande de formuler les remarques grammaticales « utiles et nécessaires » sur un passage de l'extrait donné à étudier dans le sujet. Pour aussi traditionnels qu'ils paraissent, les adjectifs « utiles et nécessaires » signalent que cette

question vise la capacité de la candidate ou du candidat à choisir ce qui mérite le commentaire dans le segment soumis, ce qui est une autre manière de vérifier ses connaissances grammaticales. Ici encore, la présentation linéaire des remarques est proscrite. Il est certes attendu que la progression aille du degré macrostructural (« une étude du statut syntaxique de l'ensemble de la citation » : « le nombre de propositions, leur nature et fonction, leur mode de liaison en cas de phrase complexe, la complétude ou non de l'énoncé, éventuellement son système d'énonciation (récit/discours), le type et/ou les formes de phrase », rapport de jury agrégation externe 2024, p. 51) au microstructural (« une étude ordonnée en plusieurs points (généralement de deux à quatre) qui rentre dans le détail d'une analyse syntaxique précise », *ibid.*), mais dans son détail, la structure de la réponse dépend de ce qui se trouve spécifiquement à commenter. À noter, enfin, que « le jury se réserve le droit de proposer, le cas échéant, une étude de la versification de quelques vers d'un texte versifié », depuis la session 2015 (voir le rapport 2014, p. 76).

3. Stylistique

Le libellé, depuis la session 2015, a retrouvé une forme ouverte, qui ne met pas en avant un intérêt spécifique du passage soumis à l'étude : le commentaire stylistique appelle à aborder le texte « au travers du prisme de ses procédés d'écriture et des effets de sens qui leur sont corrélés » (rapport agrégation externe 2019, p. 53).

L'exercice du commentaire stylistique nécessite de bien maîtriser trois grands ensembles de savoirs et de compétences : la méthode de ce type de commentaire, les outils linguistiques et stylistiques qu'il convient de mobiliser en les mettant à profit pour l'interprétation du texte, et bien sûr l'œuvre elle-même, pour être capable de restituer, dans le peu de temps imparti, les principaux enjeux de l'extrait en relation avec l'ensemble. (rapport agrégation externe 2018, p. 78)

Ce commentaire se différencie nettement de l'explication de texte – notamment parce qu'il ne doit pas être linéaire – et du commentaire composé – parce qu'il se nourrit de l'analyse de la forme : pour s'en convaincre, on se rappellera que c'est un exercice qui est dans une épreuve d'étude grammaticale. L'écueil de la paraphrase n'est pas moins dangereux : le seul endroit où la reformulation soit admise, c'est l'introduction, lorsque le (la) candidat-e évoque ce qui se passe dans le texte ; mais partout ailleurs, le texte ne peut être cité ou même évoqué que s'il est analysé, et encore s'agit-il alors de travailler sur sa forme. Le commentaire, organisé selon un plan apparent, avec introduction et conclusion, doit toujours

tenir ensemble, et lier, le relevé des procédés, leur analyse linguistique/grammaticale/rhétorique/sémantique, et l'interprétation de leur valeur littéraire spécifique à l'extrait, dans une progression qui réponde à une lecture du passage, posée comme la problématique, dès l'introduction. Notons que « le plan peut ne pas être indiqué à la suite de la problématique, puisqu'il est apparent dans le commentaire » (rapport agrégation externe session 2024, p. 53).

Au-delà de la spécificité de l'exercice lui-même, la difficulté de cette épreuve vient de la contrainte du temps. De même que pour la question appelant des remarques grammaticales « utiles et nécessaires », le choix des éléments commentés participe de ce qu'évalue le jury, car cette sélection rend compte de la compréhension du texte. La lecture qui en est faite s'apprécie aussi dans la formulation de la problématique ou encore dans le plan, nécessairement spécifiques à l'extrait soumis. Il n'y a pas de plan-clé, ni même de plan-type, au sens où le choix de rédiger trois parties ne s'impose pas. Le dernier rapport insiste « sur l'importance qu'il faut accorder à la problématique et sur la nécessité de lier constamment interprétation et procédé. La problématique n'est ni une simple question (à laquelle une phrase de réponse suffirait), ni une question contenant la réponse, mais un véritable problème noué autour d'une notion stylistique » (*ibid*, p. 52).

Sujets pour l'agrégation externe de lettres modernes 2021-2025					
Année	Texte	Lexique (4 points) Étudiez...	Grammaire (8 points)		Stylistique (8 points)
			Étudiez...	Formulez toutes les remarques utiles et nécessaires sur... :	
2021	Casanova, <i>Histoire de ma vie</i> , Tomme III, Chapitre XIII (« Sous les Plombs. Tremblement de terre »)	... en synchronie et selon un double point de vue morphologique et sémantique, « immobile » (l. 9), « incapable » (l. 9), « innocent » (l. 16), « individu » (l. 26).	... les déterminants et l'absence de déterminant, de « Je ne pouvais » jusqu'à « se hérissèrent » (l. 7).	... « car j'étais sûr que lorsque je me suis couché sur le plancher il n'y avait rien. » (l. 15-16).	
2022	Edmond Rostand, <i>Cyrano de Bergerac</i> , Acte III, scène XIII, v. 1621-1642.	... la formation de « Trident » (v. 1622), « pourpoint » (entre le v. 1625 et le v. 1626) et « Voie/Lactée » (v. 1627-1628).	... les propositions subordonnées dans l'extrait.	... « Il jaillirait du lait ! DE GUICHE Hein ? du lait ?... CYRANO De la Voie Lactée!... DE GUICHE Oh ! par l'enfer ! » (v. 1627-1628)	
2023	Jean de Léry, <i>Histoire d'un voyage fait en la terre du Bresil</i> , ch. XXI	... les mots « apprehensions » (l. 7) et « Italianisé » (l. 16)	... les compléments circonstanciels, de « Tellement que... » (l. 12) jusqu'à « ... que je ne suis parmi les sauvages » (l. 17-18).	... « n'eust esté le mauvais tour que nous joua Villegagnon » (l. 8).	
2024	Nathalie Sarraute, <i>Le Silence</i> , 1993	... la formation des mots « exposition » (l. 13), « Renaissance » (l. 17), « rires » (l. 19).	... les adverbes, de « F. 1 : Ha ha, moi je suis comme ça... » à « on apprend la Renaissance » (l. 12-17)	... « Vous savez, il est comme ce jeune homme dans un salon, – encore une bonne, celle-là, – tout le monde riait... » (l. 3-4).	
2025	Madame de Staël, <i>De la littérature</i> , 1800	... les mots « encouragement » (l. 6) et « génie » (l. 13)	... le pronom de « L'encouragement », (l. 6), jusqu'à « qu'il commit », (l. 12)	... « Dans l'ancien régime, on voulait que les talents littéraires supposassent presque toujours l'absence des talents politiques » (l. 14-15)	

▷ Épreuve orale d'admission

La grammaire est également présente à l'oral, associée à l'explication de texte, et cette fois le passage soumis peut être pris dans n'importe quelle partie des œuvres au programme.

Ainsi que le souligne le rapport de la session 2019, cette partie compte pour un tiers de la note finale de l'épreuve (p. 126). Il faut donc lui consacrer une vraie part du temps de préparation, soit, sur les 2 h 30 allouées, environ quarante minutes : « il paraît approprié de lui consacrer entre 35 et 45 minutes », note le rapport de la session 2024 (p. 134). Comme le précise celui de la session 2023, « la question de grammaire tient compte d'un nombre raisonnable d'occurrences : en général, entre 8 et 12 selon la difficulté qu'elles présentent, voire un peu plus si certaines constructions se répètent. Il est tout à fait inutile de les inventorier à la fin de l'introduction. » (p. 135) Plus globalement, « la structure de l'exposé doit être la suivante : une introduction, contenant la définition des notions pertinentes et l'annonce du plan, suivie d'un développement organisé en fonction de ce qui a été dit dans l'introduction. L'introduction ne doit pas comporter de relevé des occurrences. » (rapport de la session 2014, p. 134) Et au terme du propos, « aucune conclusion n'est attendue » (*ibid.*). Si l'ordre de présentation de l'explication et de l'exposé de grammaire reste ouvert, il paraît en revanche judicieux, sur le temps de préparation, de commencer par la question de langue, précisément parce qu'elle permet de mieux entrer dans le sens du texte, dans son explication : « [S]i le commentaire stylistique n'est pas indispensable, on s'étonnera de la manière dont les candidats séparent absolument l'explication de texte de la question de grammaire. [...] [L]es faits de langue à commenter sont généralement saillants, et une mobilisation de la grammaire au service de l'interprétation ne serait pas mal venue. » (rapport agrégation externe 2020, p. 112). Quoi qu'il en soit de cet ordre, « il paraît nécessaire de rappeler que [...] la lecture du texte doit précéder l'exposé de grammaire » (rapport de la session 2024, p. 134).

Il peut être demandé soit d'étudier une notion de grammaire, soit de formuler les remarques dites « utiles » ou « nécessaires » sur un segment du texte : les attentes de cet oral sont donc très comparables à celles de l'épreuve grammaticale sur un texte postérieur à 1500 de l'agrégation externe de lettres. Les candidat(e)s à l'agrégation externe de lettres modernes se doivent donc d'entretenir le capital de cet écrit, ceux qui préparent l'agrégation de lettres classiques veilleront à anticiper cet aspect.

Sujets donnés à la session 2024 (rapport de jury, p. 136-137)	
Remarques nécessaires (1 sujet sur 10 environ)	
Questions de synthèse	
Classes de mots et groupes de mots Les déterminants Déterminant et absence de déterminant Les adjectifs/l'adjectif Participe et adjectif Les pronoms Les pronoms compléments Les démonstratifs Démonstratifs et possessifs Verbes pronominaux et constructions pronominales Adjectif et groupe adjectival La construction du GN Infinitif, participe et adjectif verbal Les adverbes Adverbes et conjonctions de subordination Les adverbes à l'exception des adverbes de négation Les groupes prépositionnels Préposition et groupe prépositionnel Expansions du N et expansions détachées du GN Les indéfinis La morphosyntaxe du GN Le GN et ses expansions	Autour du verbe et du groupe verbal Auxiliaires et semi-auxiliaires L'infinitif Les emplois de l'infinitif La transitivité verbale Les constructions du verbe Les constructions de l'infinitif Les constructions du verbe être Être et avoir Être, avoir, savoir, pouvoir Les formes non personnelles du verbe Les modes non-personnels du verbe Infinitif, participe et adjectif verbal Les modes verbaux La syntaxe de l'infinitif La syntaxe du subjonctif Le subjonctif Valeurs des temps et des modes verbaux Verbe et complémentation verbale Les formes en -ant Les emplois de l'indicatif et du subjonctif
Fonctions syntaxiques Sujet et absence de sujet Attribut et apposition L'attribut Compléments d'objets et attributs Les compléments circonstanciels	Syntaxe de la phrase, types et formes de phrase L'interrogation Interrogation et exclamation Interrogation et injonction La négation/la syntaxe de la négation Les modalités d'énonciation Les relatives Les subordonnées Les subordonnées avec justification du mode La subordination Types et formes de phrases

Sujets donnés à la session 2024 (rapport de jury, p. 136-137)

Études transversales

Anaphore et deixis

Le mot *si*

Le mot *de*

Le mot *que*

Les mots en *qu-*

Qui et *que*

Référence et expressions référentielles

La variation en degré

Agrégation externe de lettres modernes, concours spécial

▷ Épreuve écrite d'admissibilité

Elle est similaire à celle de l'agrégation « ordinaire », à l'exception de ces quatre points :

1. l'étude grammaticale d'un texte de langue française postérieur à 1500 se voit associée à celle portant sur un texte antérieur à 1500, pour une unique épreuve d'une durée totale de quatre heures, qui suppose donc deux heures pour chaque ensemble ;
2. la question de lexicologie ne peut prendre la forme que d'une question de synthèse ;
3. une seule question de grammaire est posée, mais les deux types de sujets sont possibles ;
4. enfin, la consigne de l'étude stylistique guide le commentaire vers la mise en œuvre stylistique d'un phénomène linguistique, rhétorico-stylistique ou métrique en suivant, là encore, un plan raisonné.

Les questions sont donc moins nombreuses que pour l'épreuve correspondante de l'agrégation « ordinaire », le temps alloué pour leur traitement étant plus court pour les candidat(e)s docteur(e)s, mais elles sont d'une nature extrêmement proche.

Sujets pour l'agrégation externe de lettres modernes, concours spécial 2021-2025					
Année	Texte	Lexique (4 points) Étudiez...	Grammaire (8 points)		Stylistique (8 points)
			Étudiez...	Formulez toutes les remarques utiles et nécessaires sur... :	
2021	Jean Genet, <i>Le Balcon</i> , p. 35-37.	... « soudain » (l. 13), « pourquoi » (l. 18) et « visiblement » (l. 21).	... le complément d'objet direct, du début à la ligne 20 (« la tirelire des gosses »).		Étudiez les interactions verbales.
2022	Rousseau, <i>Julie ou la Nouvelle Héloïse</i> , Première Partie, Lettre L, « De Julie »	... la préfixation dans « rappeler » (l. 9), « aggraver » (l. 10), « mépriser » (l. 11), « appris » (l. 16).	... la syntaxe de la négation dans l'ensemble du texte.		Étudier le genre judiciaire.
2023	Marceline Desbordes-Valmore, « À Monsieur A. de L. », <i>Les Pleurs</i>	... la préfixation dans « emporte » (v. 8), « enferme » (v. 12), « attristée » (v. 17) et « endormies » (v. 39).		... sur la troisième strophe.	Le lyrisme.
2024	Charles Baudelaire, <i>Écrits sur l'art</i> , « Salon de 1859 », Chap. v, « Religion, Histoire, Fantaisie »	..., d'un point de vue morphologique, les mots « opaline » (l. 3), « bienvenu » (l. 5), et « littérisants » (l. 11).	... les propositions subordonnées dans l'ensemble du texte.		-
2025	Hélisenne de Crenne, <i>Les angoisses douloureuses qui procèdent d'amour</i> , ch. XII	... la suffixation dans « mortel » (l. 8), « fréquemment » (l. 10), « impétuosité » (l. 14), « imagination » (l. 15).	... les groupes prépositionnels, du début de l'extrait à « mes peureux esprits de vie » (l. 7).		

▷ Épreuve orale d'admission

Elle est similaire à celle de l'agrégation externe de lettres modernes « ordinaire ».

Agrégation externe de grammaire

▷ Épreuve écrite d'admissibilité

L'épreuve à option de grammaire et linguistique attend des candidat(e)s :

1. l'étude de deux mots pour la partie de lexicologie,
2. en grammaire, celle d'une notion et les remarques nécessaires sur une partie du texte,
3. et un commentaire stylistique centré sur un aspect de l'écriture du texte.

▷ Épreuve orale d'admission

L'épreuve prend la forme de trois ou quatre questions de grammaire française improvisées, qui ne sont donc pas sur le bulletin de tirage mais qui sont posées par le jury, pendant une dizaine de minutes, à la fin de l'explication de texte. Elles concernent l'analyse grammaticale, la morphosyntaxe, la sémantique principalement, parfois aussi la métrique, ce dernier point constituant une autre différence par rapport à l'exposé de grammaire des autres agrégations. Les questions peuvent être posées selon un ordre progressif, « les premières visant à vérifier les capacités d'analyse élémentaire (nature et fonction, types de phrase, par exemple), les suivantes à témoigner de la capacité du candidat à prendre du recul, voire à proposer des analyses alternatives lorsque celles-ci existent » (rapport agrégation grammaire 2020, p. 124). Le rapport de l'agrégation de grammaire de la session 2024 donne de nombreux exemples, entre autres ceux-ci (p. 105-107) :

Sur *L'Astrée* d'Honoré d'Urfé.

p. 180-181, « Et parce qu'Alcippe avait une si haute opinion... lui avait fait tenir tels propos ».

1. L'emploi du subjonctif dans « si vous voulez donc... demeurer ensemble » (p. 181).
2. Analyser « si vous voulez donc que nous continuons de vivre » (p. 181).
3. Analyser « soy-mesme » dans la première phrase de l'extrait.
4. Analyser les formes « reconnoissiez » et « voy » (p. 180).

- p. 237-238, « Ils se résolurent un jour... se transforme en la chose aimée ».
1. Étudier les propositions relatives du début de l'extrait jusqu'à « inondant ».
 2. Analyser la tournure « alloient inondant » ;
 3. Faire les remarques nécessaires sur « Le Druyde en sousriant les vint retirer leur disant qu'ils creussent pour certain n'estre point aimés » p. 250, « Non Celadon... comme une ».

Sur *Le débat de Folie et d'Amour* de Louise Labé.

- p. 88-90, « je la plains... celui de la personne qu'il aime ».
1. Analyser le morphème « que » dans la réplique d'Amour « la première chose... en choses insensibles » (p. 89).
 2. Analyser « si » dans « si est-il bien contre nature, que ceux qui ont reçu tou mauvais traitement de toi... » (p. 88).
 3. Faire les remarques nécessaires sur « Cest pource que les Dieux et hommes, bien avisés, craignent que ne leur fasse pis. » (p. 88).
 4. Analyser les infinitifs dans « la richesse te fera jouir des Dames qui son avares : mais aimer non » (p. 89).

Le volume a été construit de sorte à soutenir la préparation de toutes les épreuves concernées par des questions de grammaire, de toutes ces agrégations et aussi, rappelons-le, du Capes, certes de manière plus indirecte.

De même, dans le choix de ses sujets et de leur modèle de corrigé, ce volume s'est efforcé d'englober une variété de notions et d'exemples de traitement : l'index des notions abordées dans les sujets corrigés – dans leur traitement de grammaire et dans leur question sur les « remarques nécessaires » – permet d'en rendre compte, et facilitera l'accès aux exemples de traitement.

Cette variété est encore celle des approches admises au concours : une même question peut donner lieu à des descriptions différentes, selon l'analyse retenue, parfois selon l'orientation théorique adoptée. Ce sera le cas, par exemple, de l'analyse de la proposition infinitive. Rappelons que cela ne constitue pas un problème, pour peu que la/le candidat maîtrise bien l'approche suivie : « le jury admet différents types d'analyses, lorsque celles-ci sont possibles ou existent, et sont à la fois justifiées et cohérentes. Il admet par conséquent les terminologies et les raisonnements dus à différentes théories grammaticales, pourvu que ceux-ci soient mobilisés à bon escient. » (rapport agrégation externe de lettres modernes 2024, p. 134) Il s'agit néanmoins, surtout, de ne pas délaissier les fondamentaux, qui doivent rester au premier plan : « si la référence introductive à des courants linguistiques, des modèles théoriques et/ou des grammairiens précis est la bienvenue – les mêmes reviennent dans tous les exposés : Marc Wilmet, Pierre Le Goffic, ou, dans une moindre mesure Gustave Guillaume –, elle ne

peut en aucun cas se substituer à une étude circonstanciée des occurrences du texte » (rapport agrégation externe de lettres modernes 2020, p. 111).

Les ressources données dans la bibliographie visent précisément, dans sa partie générale, à réunir des lectures nécessaires pour s'appropriier certaines théories mais avant tout à rappeler les ressources de base pour « la maîtrise des notions principales et des outils fondamentaux relevant de ce que l'on nomme la grammaire traditionnelle » (*ibid.*, p. 111). En complément, chaque chapitre de ce volume est accompagné, dans la partie spécifique de la bibliographie, de références propres à chaque texte au programme, pour accompagner l'entrée dans sa langue.

Ces lectures s'ajoutent ainsi aux ressources à consulter pour préparer le concours : outre les rapports de jury dont nous martelons ici l'importance, les deux références incontournables sont, par ordre chronologique de publication, la *Grammaire méthodique du français*, de Martin Riegel, Jean-Christophe Pellat et René Rioul, ainsi que le *Grevisse de l'étudiant*, de Cécile Narjoux.

François Rabelais

Pantagruel

Mathilde Thorel

I.

La langue de *Pantagruel*

« Personne ne parlait au xvi^e siècle comme Rabelais écrit » (M. Huchon, éd. *Gargantua*, 2007, p. 623). L'extraordinaire richesse de sa langue, dont la variété et l'étendue sont à la (dé)mesure de ses personnages de géants, est à considérer pour ce qu'elle est : une langue éminemment artificielle, mettant à l'épreuve les unes des autres toute la gamme des ressources linguistiques, poétiques et rhétoriques pour en faire le corps de sa prose littéraire, « une prose d'art » unique en son genre. Rabelais humaniste, juriste, médecin, éditeur, est un excellent conteur sous la *persona* d'Alcofribas Nasier, anagramme sous lequel il publie *Pantagruel* vers 1532 ; dès le premier livre de sa geste des géants, la voix narrative qui s'élève dans le « Prologue » prend des accents inimitables. Rabelais *grammairien* (titre de l'ouvrage de référence de M. Huchon, 1981) s'intéresse aux théories comme aux débats linguistiques de son temps, dont son écriture se fait l'écho et le laboratoire d'expérimentation ; Rabelais *poète* (titre de l'ouvrage récent de Guillaume Berthon, 2025) l'est dans ses vers comme dans sa prose. La tradition critique a largement mis en évidence les problèmes d'interprétation de son œuvre : c'est qu'il ne cesse d'interroger le signe dans son opacité et son rapport au réel, et le langage dans sa capacité à faire sens. Dans le détail de leurs épisodes comme dans leur conception globale, les romans de Rabelais racontent des histoires qui ouvrent à la pluralité des interprétations. S'il ne cesse de questionner la manière dont le sens se construit ou se déconstruit, c'est aussi pour mettre en lumière les conditions auxquelles le langage peut fonder un lien éthique entre les êtres, dans la communauté de ses personnages « pantagruélistes » comme avec son lecteur.

La langue de Rabelais était déjà pour ses premiers lecteurs « une langue artificielle, volontairement compliquée, déconcertante à souhait » (éd. Pléiade, p. xxxv). C'est dire l'intérêt de l'approche linguistique et stylistique de l'œuvre au programme. Mettez-vous à son écoute sans vous laisser arrêter par sa difficulté au premier abord. Les développements qui suivent s'attacheront à vous donner des repères, nécessairement sélectifs, tant pour la compréhension du texte que pour l'étude de la langue.

I. Remarques liminaires pour l'étude de la langue de Rabelais dans *Pantagruel*

I. L'édition au programme

La particularité de cette édition est de présenter le « texte ancien » en vis-à-vis de sa « translation en français moderne ». De même que l'appareil des notes, cet « essai de traduction en français moderne » (Préface, p. 7) vous aide à vous approprier le texte et peut guider votre travail personnel. Il va de soi que **l'étude de la langue portera sur le texte original (à gauche)**, qui se fonde sur l'édition de 1542 (Lyon, François Juste), soit une dizaine d'années après la première édition (Lyon, Claude Nourry, [1531-1532]) : c'est la 12^e édition recensée du *Pantagruel*, considérée comme la dernière édition revue par Rabelais.

Les **principes d'édition** retenus sont présentés dans la préface (p. 9) :

- **maintien des graphies d'origine**, y compris de la segmentation (présence ou absence de soudure), sauf « correction des coquilles orthographiques [...] opérée avec la plus grande prudence ». Attention : l'élision des mots grammaticaux devant voyelle n'est donc pas systématiquement marquée par l'apostrophe, conformément à l'édition ancienne, ex. *que* (« alors que estiez » 46), *de* (« de ailleurs »), *ne* (« ne ont trouvé » 48), *me* ou *ce* ;
- **ajout des accents diacritiques** « pour éviter les ambiguïtés » (accent grave), marquer les finales toniques (accent aigu), et ajout du tréma. En revanche, pas de ç cédille ;
- **aménagement de la ponctuation**, « adaptée à l'usage actuel lorsque les singularités étaient trop déconcertantes » : signalons l'ajout systématique des guillemets et des italiques, absents dans l'édition d'origine ;
- **introduction ponctuelle d'alinéas** (notamment dans les dialogues).

Tant pour le texte que pour l'appareil critique, **l'édition de référence de Mireille Huchon** (dans Rabelais, *Œuvres complètes*, Gallimard, « La Pléiade », 1994) est un instrument de travail indispensable pour l'étude de la langue. Le texte du *Pantagruel* (p. 209-337) a pour base la même édition de 1542 et donne de nombreuses notes lexicales. Outre la « Notice sur *Pantagruel* » (p. 1210-1227), la « Notice sur la langue de Rabelais » (p. xxxv-li) offre une synthèse de référence sur laquelle nous nous appuierons ici mais qu'il vous est vivement conseillé de lire intégralement.

Le **programme restreint pour l'étude grammaticale** porte sur la première moitié du roman et comprend le « Prologue » et les chapitres I à xvi inclus, soit des pages 46 à 198 de l'édition au programme. C'est donc à cette partie que renverront prioritairement les exemples et les développements qui suivent.

2. Repères notionnels et contextuels

- **Périodisation : moyen français et français préclassique.** La « langue du xvi^e siècle » n'existe pas : du point de vue interne, ce qu'on appelle le français de la Renaissance est une langue en mouvement, non homogène, qui connaît une évolution accélérée. Les travaux les plus récents sur la périodisation en histoire de la langue distinguent la phase du moyen français (MF : xiv^e – mi-xvi^e siècle) de celle du français préclassique (FPréclass. : du milieu du xvi^e au milieu du xvii^e siècle) (*GGHF*, Introduction, p. 4 et 54-59) – notons que cette dernière dénomination a pu être appliquée à une période plus étendue (environ 1480-1630). Rabelais, qui publie son œuvre romanesque entre 1532 et 1552, se situe donc dans une période de transition entre deux phases elles-mêmes caractérisées par d'importants changements linguistiques. Dans ses œuvres coexistent des traits du système relevant du moyen français (sur le plan morphosyntaxique notamment) et d'autres préfigurant ou relevant du français préclassique.
- **Rabelais linguiste.** Son écriture conjugue de manière singulière innovations et maintien ou régularisation de l'existant. Les travaux de Mireille Huchon ont mis en évidence l'acuité du travail linguistique de Rabelais : non seulement pour le lexique, mais aussi sur les plans morphologique et syntaxique – et même orthographique (voir ci-dessous). Il choisit des variantes allant à l'encontre de l'usage le plus fréquent, en sélectionnant tantôt des formes déjà archaïques (par ex. dans son usage remotivé des forclusifs de la négation *mie*, *goutte*, *pas*...); tantôt des formes imitées du latin ou de l'italien (par ex. dans l'ordre des mots ou les emplois de l'infinitif); ou simplement des

variantes minoritaires en français. Il s'efforce ailleurs de régulariser un usage (par ex. dans les graphies du pluriel) quand il ne crée pas des formes originales. Son écriture manifeste ainsi une conscience linguistique aigüe, qui sous-tend un style hautement individuel.

- **Un contexte propice : essor et codification de la langue vulgaire.**

Le royaume de France connaît alors une situation de plurilinguisme à différents niveaux. Soutenu par la volonté politique de valoriser et diffuser la langue française, l'essor de la langue vulgaire s'amplifie et s'accélère, rivalisant avec les langues vulgaires voisines – au premier rang desquelles l'italien –, et bien sûr avec l'ainée classique, le latin, toujours langue de prestige, langue de la religion et du savoir. Sur le territoire du royaume, c'est à la multiplicité des langues et dialectes régionaux et locaux qu'est confronté le « français du Roi ».

Les efforts de codification qui accompagnent son essor aboutissent à partir des années 1530 aux premières grammaires du français (Palsgrave, 1530 ; Dubois, 1531 ; avant Meigret, 1550) ; et aux premiers dictionnaires bilingues français-latin i.e. à entrées françaises (d'Estienne, 1539, à Nicot, 1606). Les débats contemporains sur les rapports entre prononciation et graphies conduiront à la « querelle de l'orthographe » en 1550. C'est dans ce contexte d'une pensée linguistique en effervescence que Rabelais compose et publie ses romans, dont les rééditions témoignent d'un travail constant de réécriture et de correction.

- **Rabelais et l'élaboration d'une « prose illustre ».** Dès avant le manifeste de Du Bellay (*Défense et illustration de la langue française*, 1549) et sous l'impulsion de François ^{1er}, la volonté de donner ses lettres de noblesse à la langue vulgaire incite les écrivains humanistes à créer un véritable « vulgaire illustre » qui soit susceptible de constituer un modèle de langue littéraire pour le français, comme ont su le faire les Italiens avec Dante, Pétrarque et Boccace. C'est dans cette perspective qu'il faut aussi resituer l'écart volontaire que représentent nombre des choix d'écriture de Rabelais : « artificielle », sa langue l'est par distinction avec les usages les plus communs attestés à l'époque ; mais aussi comme le fruit d'un *art* concerté et conçu comme tel. Sa langue à la fois antiquisante, archaïsante et radicalement neuve pour ses contemporains n'aura du reste guère de descendance immédiate : l'idéal de langue littéraire qui sera retenu et prédominera après 1550 se situera aux antipodes – ce sera celui d'une langue « doux-coulante », se prévalant des atours d'une langue plus « naturelle ». En cela, la langue de Rabelais dans son

œuvre reste une langue *inouïe*. (voir M. Huchon, « La prose d'art sous François I^{er} : illustrations et conventions », 2004).

- **Le système orthographique de Rabelais, ou la « censure antique ».** Rabelais corrige ses épreuves et veille aux graphies et à la ponctuation de ses éditions. Entre 1534 et 1552 les éditions qu'il peut contrôler font apparaître un système orthographique cohérent, comme l'affiche la réédition du *Tiers livre* en 1552, « revu et corrigé par l'Autheur, *sus la censure antique* ». Deux principes s'en dégagent : le parti pris pour une orthographe étymologique, qui indique l'origine du mot (ex. « *medicin* » 58, ou « *poine* » 166 – gr. *poinè*) ; un marquage de la corruption phonétique dans certains ensembles de mots (ex. dans « *mirouoir* » 116, la graphie *-ouoir* est une création de l'auteur pour distinguer spécifiquement le suffixe) ; principes régulés par une volonté d'uniformisation. Mais l'édition de *Pantagruel* de 1542, texte de base de l'édition au programme, fait partie des éditions dont les usages graphiques sont dits « panachés » : aussi ces principes peuvent-ils expliquer occasionnellement tel ou tel choix (on en signalera d'autres *infra*), mais ces formes distinctes coexistent avec des variantes communes, d'où le caractère composite du texte et la présence simultanée de plusieurs graphies pour un même mot.

Ces premiers repères vous signalent autant d'aspects qui trouvent des échos dans l'œuvre de Rabelais : qu'ils constituent l'arrière-plan d'une réflexion ponctuelle ou qu'ils soient explicitement thématiques par le biais de la fiction, dans des épisodes ayant une portée métalinguistique dominante ou secondaire ; ou, bien sûr, qu'ils informent ses choix personnels d'écriture. Deux exemples hétérogènes pour illustrer l'étendue des modalités par lesquelles ces enjeux peuvent se manifester dans l'œuvre :

- dès les premières lignes du Prologue (46), Alcofribas Nasier rappelle à ses lecteurs l'importance de la diffusion par l'imprimerie en leur figurant hypothétiquement sa disparition (« si d'aventure l'art de l'Imprimerie cessoit, ou en cas que tous livres perissent ») ;
- l'attention aux graphies est aussi liée à la matérialité de l'impression et de la typographie – qui peut donner matière à un jeu de mots : pour l'édition de 1534, à la fin du chapitre xvi, Rabelais corrige « *Fonterabie* » en « *Foutarabie* » et souligne l'intentionnalité de l'équivoque obscène par un ajout (« il vient de Foutignan ou de Foutarabie » 198) – clin d'œil à la confusion des lettres *n* et *u*, coquille fréquente dans les imprimés, qui semble ici motiver très concrètement l'équivoque.

II. Grammaire

Parmi les spécificités de la langue de la Renaissance et de l'écriture de Rabelais, et en complémentarité avec les questions traitées dans les corrigés de grammaire (*infra*), vous trouverez ci-dessous une étude synthétique des emplois du subjonctif. Sont abordés auparavant certains aspects morphosyntaxiques utiles pour la compréhension du texte, et/ou liés à des effets stylistiques.

I. Remarques morphosyntaxiques

a. Flexions verbales

- **Désinences de l'indicatif présent, rangs 1 (*je*) et 2 (*tu*).** Au rang 2, les verbes du 1^{er} groupe sont régulièrement dépourvus de -s final, qui s'est amui après *e* : « Tu *escorche* le latin ? [...] A ceste heure *parle* tu naturellement. » (96). Au rang 1, les verbes des 2^e et 3^e groupes sont aussi souvent privés du -s final : ex. « je ne *scay* », « j'en *boy* », « Je *croy* » (168) ; ce sont des formes anciennes, les formes en -s s'étant diffusées en MF. Attention à ne pas confondre « je *voy* » (118 – FM *je vois*) et « je *voys* querir » (184 – FM *je vais*).
- **Désinences du rang personnel 5 (*vous*).** Rabelais avait voulu systématiser l'emploi du -z graphique comme marque du pluriel des verbes à la P5 : d'où les graphies « dont *estez* bien dignes... » (46), « vous *faictez* » (64), etc., où -z équivaut au morphogramme -s. Inversement, à l'impératif P5, on relève régulièrement la désinence « -és » pour -ez : dans « réputés les abuseurs » (50), il faut donc comprendre *réputez-les abuseurs* (GV à l'impératif → verbe + COD + attribut du COD).
- **Désinences du subjonctif :** voir *infra*, point 3.
- **Désinences des formes en -ant.** À côté de la graphie commune -ant, Rabelais adopte la finale -ent pour les formes issues des participes des verbes latins en -ere (-entem), quel que soit leur emploi : ex. « ses successeurs et *survivens* » (46 : participe présent substantivé, conformément au latin (*super*)vivre) ; c'est du reste la graphie moderne de formes comme *ardent* (ex. « ardens » 194, MF *ardre*, lat. *ardere*).

b. Pronoms personnels [PP], formes et emplois

- **Complément indirect P6 leur/leurs.** En FM, seul le déterminant possessif est variable en nombre (« leur consolation »/« leurs noms »), et le pronom personnel complément indirect *leur* est invariable (« Pantagruel *leur* dist » 142). Le texte garde ici ponctuellement la trace du choix de Rabelais d'en marquer le pluriel par un -s : ex. « le bien qu'il *leurs* faisoit » (66, FM : *leur*).
- **Forme atone ou tonique en emploi conjoint.** On notera 2 points : **a)** En MF, l'infinitif peut être précédé de la forme tonique (*soi*) plutôt que de la forme atone clitique complément (*se*), seule possible en FM en emploi conjoint : « affin de ne *soy* morfondre » (48). **b)** Les PP compléments d'un verbe à l'impératif lui sont normalement postposés en FM, et prennent alors la forme tonique (normalement réservée aux emplois disjoints) : « dictes *moy* » (126) ; mais jusqu'en FC, le PP atone clitique peut être maintenu devant le verbe si celui-ci est coordonné : « Partez d'icy et *me* rendez mes patenostres » (240), « Mais or *me* dictes comment [...] » (168 ; COI du verbe dans les 2 ex.).
- **Pronoms personnels compléments datifs.** Le terme de « datif » en grammaire moderne permet de rendre compte des emplois variés des pronoms personnels compléments indirects (GMF, p. 406-408 ; *Grevisse de l'étudiant*, p. 477-478). On parle de datif lexical pour les compléments essentiels indirects du verbe (généralement COI, comme dans « dictes *moy* »). Mais le complément indirect qui désigne un actant destinataire, impliqué ou concerné par le procès, n'est pas toujours un complément essentiel du verbe : ce sont ces emplois que le terme de datif permet de caractériser plus précisément. Le **datif d'intérêt** (ou datif étendu) ajoute une personne intéressée par le procès, sans qu'elle soit nécessaire à son actualisation : ex. « Trouve *moy* livre en quelque langue [...], qui ayt telles vertus [...] » (48). Le **datif éthique** permet d'impliquer le destinataire dans l'action décrite, avec une valeur généralement expressive (complément non essentiel « qu'on peut dire d'énonciation », *Grevisse de l'étudiant*, p. 478) ; c'est donc toujours un PP de rang 2 ou 5 : « et [il] *vous* prend ladicte vache par dessoubz le jarret » (80). Enfin le **datif de la totalité impliquée** (ou datif de la possession inaliénable) rend compte de l'expression idiomatique de la possession en français, alternative au déterminant possessif : « et [il] *luy* mangea les deux *tétins* » (80, pour : *il* mangea ses deux *tétins*) ; dans ce cas le PP datif est associé à un GN défini, souvent COD, qui désigne la partie (matérielle ou non) du « tout » auquel le PP réfère. Dans « le visage *leur* reluysoit

[...], les dentz *leur* tressailloyent » (48), c'est avec le sujet que le datif établit la relation partie/tout.

c. Les démonstratifs

Toutes les formes de démonstratifs ont en commun la même voyelle thématique -C-, hérité de leur étymon latin *ecce* (« voici »), qui manifeste leur valeur sémantique : comme pronom ou comme déterminant devant un nom, ils mettent en relief l'existence d'un référent particulier que l'on peut identifier soit dans le co-texte verbal (emploi anaphorique ou cataphorique) soit dans la situation extralinguistique (emploi déictique).

Parmi les formes variables en genre et en nombre, la répartition actuelle entre déterminants et pronoms démonstratifs n'est pas encore stabilisée en MF : elle ne sera acquise qu'à partir du XVII^e siècle. On relève ainsi les formes *celluy* et *celle* employées comme déterminants : « les hommes et femmes de *celluy* temps » (56), « *celle* nectarique [...] liqueur » (56), « toute *celle* nuit » (214) – dans le discours du conteur, ces formes prennent un relief plaisamment axiologique. Inversement, la forme *ceste* est employée comme pronom, toujours renforcée par -*ci* ou -*là* : « pour une telle ville comme *ceste cy* » (178).

Les formes simples employées comme déterminant peuvent aussi être renforcées par *icy* plutôt que par -*ci* : ex. « les diables viendront à ceste heure pour emporter *ce fol icy* [...] *ces* diables *icy* sont frians de lardons » (172) ; en l'absence de trait d'union, attention à bien l'identifier comme la particule adverbiale servant à la détermination du démonstratif.

Rabelais affectionne aussi des formes alors usitées mais qui deviendront ensuite archaïques :

- la concurrence entre les anciens datifs masculins *celluy* et *cestuy* a tourné en défaveur du second, sorti d'usage au XVII^e siècle. À la Renaissance, il est encore bien employé comme pronom, généralement renforcé par la particule -*ci* ou -*là* : « C'est *cestuy là* ! » (140). Dans *Pantagruel*, il est aussi employé ponctuellement comme déterminant (« *cestuy* rotissement » 176) – emploi beaucoup plus rare dès le XVI^e siècle ;
- les formes dites longues, renforcées par le préfixe *i-*, sont déjà des variantes marquées en langue (« caractéristiques de la langue écrite et relev[ant] d'un style soutenu », *GFR*, p. 141), et signalent un emploi emphatique et connotant, ici, le style et le genre de la chronique : comme déterminant dans « en *icelle* année » (68) ou comme pronom dans « la grande vertu et puissance d'*icelluy* » (56).

Le pronom démonstratif neutre simple *ce* connaît des emplois beaucoup plus variés qu'aujourd'hui, notamment parce qu'il conserve en MF la valeur prédicative et donc l'autonomie syntaxique d'un pronom tonique : d'où ses emplois comme régime de préposition (ex. « la porter au clochier à *ce* destiné » 98, ici le groupe prépositionnel est le COI antéposé du participe passé); comme COD antéposé d'une forme participiale (*ce voyant*) ou d'un infinitif (*ce faire*) (voir *infra* pour d'autres emplois, avec un pronom relatif notamment). Ses composés *cela* et *ceci*, par lesquels on peut alors le remplacer, sont à la fois plus rares et plus marqués.

(Pour approfondir, voir *GFR*, chap. V).

2. Syntaxe : l'ordre des constituants dans la phrase

a. L'ordre des mots : repères en synchronie et en histoire de la langue

L'ordre des mots relève de l'étude de la phrase en tant qu'« ensemble ordonné de constituants assumant autour du verbe une fonction syntaxique » (Le Goffic, 1994). Son étude vise donc d'abord l'ordre des *constituants* primaires dans phrase, et secondairement l'ordre interne aux constituants.

En synchronie du français contemporain, **l'ordre des constituants dans la phrase** joue ainsi un triple rôle : a) **syntactique** : les fonctions sont définies notamment par leur place dans la structure linéaire de la phrase ; b) **modal** : les modalités phrastiques sont aussi définies par un ordre des mots, et se réalisent dans les types de phrase qui déterminent les structures fondamentales de la phrase ; c) **communicationnel** ou informatif : l'énoncé progresse par défaut de l'élément le moins informatif (le thème) à l'élément le plus informatif (le propos, ou rhème : *GMF*, p. 241, 246-7 et 1022-1025) ; certaines formes de phrase permettent un réarrangement communicationnel (passif, impersonnel, emphase), de même que les phrases dites « atypiques » (phrase non verbale, phrase à présentatif ; *GMF*, XV.9, p. 757-768). L'organisation des constituants dans les énoncés est donc régie conjointement par ces trois paramètres, auxquels on peut ajouter un paramètre **prosodique** (place des éléments clitiques, rôle de la longueur respective des constituants).

En grammaire, c'est toujours par rapport au modèle de la phrase de base (i.e. une phrase verbale, simple, assertive, de forme neutre), que s'étudie l'ordre des mots. Dans la typologie syntaxique des langues, le français contemporain est une langue analytique à ordre progressif : c'est une « langue SVO », elle se caractérise par l'antéposition du sujet (à gauche du verbe : ordre GS-GV) et la postposition des compléments du verbe (à droite

du verbe dans le GV) ; les circonstants sont des constituants accessoires diversement mobiles. Dans les syntagmes, le français privilégie l'ordre déterminé-déterminant, notamment dans le syntagme nominal (place des modificateurs).

Ces caractéristiques ont évolué depuis l'ancien français : l'AF est une langue à verbe second (« langue V2 » : ordre X-V), ordre auquel s'est progressivement substitué l'ordre SVO. Ce dernier s'étend progressivement en moyen français. S'il ne s'imposera qu'au ^{xvii}e siècle, il est déjà prédominant en français préclassique : c'est cet ordre progressif SVO que le linguiste humaniste Louis Meigret décrit dans son *Traité de la grammaire française* (1550), par contraste avec le latin, comme l'ordre naturel du français (son « ordre de nature » ; *op. cit.*, chap. XI, p. 140-141). Les textes en prose de la Renaissance, dont les pratiques restent hétérogènes, présentent toutefois beaucoup d'écarts par rapport à l'usage actuel, attribués à la plus grande « liberté » du français de la Renaissance ou aux rémanences de l'AF. Plus fondamentalement, la différence majeure est que **le principe d'organisation syntaxique de l'énoncé y est davantage concurrencé par le principe d'une organisation communicationnelle**, qui prévalait en AF, offrant ce faisant des modèles plus variés d'agencement.

Il faut ajouter que notre conception des unités du discours a aussi changé : la notion même de « phrase », avec sa valeur syntaxique moderne, ne s'impose qu'à partir du ^{xviii}e siècle (voir Jean-Pierre Seguin, *L'invention de la phrase au ^{xviii}e siècle*, Louvain, Éd. Peeters, 1993). La Renaissance n'ignore pas une pensée grammaticale qui commence à s'élaborer, mais privilégie une conception rhétorique et logique du discours et de ses unités, dont la cohésion n'est pas nécessairement conçue ni perçue en termes syntaxiques. Enfin, n'oublions pas que l'écrit, *a fortiori* des textes littéraires, relève d'une dynamique singulière, qui travaille et explore les ressources expressives de la langue – et davantage encore s'agissant de Rabelais.

b. Place et expression du sujet

Les développements ci-dessous sont à lire en complémentarité de l'étude grammaticale de la fonction sujet (voir *infra* II, Exemple de sujet pour l'écrit).

i. Disjonction sujet/verbe

Le sujet, antéposé au verbe, ne peut normalement en être séparé que par des formes clitiques (pronoms personnels, *ne* adverbial). La disjonction est plus ou moins marquée, selon la forme du groupe sujet, la nature et le volume du groupe inséré entre le sujet et son verbe.

Les PP sujets clitiques sont par définition conjoints i.e. directement adossés au verbe. Dans « Voulant doncques *je*, vostre humble esclave, accroistre vos passetemps dadvantaige, vous offre de present un aultre livre de mesme billon [...] » (50) : le PP *je* est ici en emploi tonique et prédicatif (emploi restreint en FM à la formule administrative « *je*, soussigné.e... »), à la fois contrôleur postposé du participe « voulant », support de l'apposition nominale « vostre humble esclave » et sujet (disjoint) du verbe à l'indicatif présent « offre » auquel il impose l'accord et dont il est séparé aussi par le COD de « voulant » (le groupe infinitif). La saillance thématique de la P1, qui identifie l'énonciateur, suffit à garantir la cohésion de l'ensemble.

L'expansion des constituants insérés entre sujet et verbe peut justifier le rappel d'un sujet grammatical. Cette expression « redondante », syntaxiquement, vient corriger la disjonction initiale : ex. « J'en ay congneu de haultz et puissans seigneurs en bon nombre, *qui*, allant à la chasse [...], s'il advenoit que la beste ne feust rencontrée [...], voyant la proye gagner à tire d'esle, *ilz* estoient bien marrys » (46-48 : le pronom relatif sujet *qui*, est « rappelé » par le pronom personnel *ilz* devant le verbe « estoient »).

ii. La postposition du sujet en phrase assertive

La postposition du sujet en indépendante assertive est fréquente sitôt qu'un autre élément figure devant le verbe en tête de proposition : la saturation de la zone préverbale reporte le sujet après le verbe, maintenu en seconde position. Cet ordre (formalisé par convention X-V-S) privilégie la cohésion et la progression thématiques : l'élément antéposé est un connecteur ou un constituant à valeur thématique ; la postposition du sujet nominal a toujours une valeur informative : il permet diversement de souligner un changement de thème, un contraste, etc. Le sujet, nominal (GN) ou pronominal (PP clitique) peut être postposé quand le verbe est précédé :

- **d'un coordonnant**, conjonction de coordination : « *et dict on* que... » (58), « *et les appelle Homère Alibantes* » (68) ; ou adverbe de liaison (« *aussi n'y eust il* peu entrer » 66) ;
- **d'un constituant thématique**, souvent circonstanciel : « *A ceste heure* parle tu naturellement. » (96), « Or, *en ceste propre saison*, estoit *un proces* pendent en la court entre deux gros seigneurs » (140) ; mais aussi complément de verbe : « car *de cela* me veulx *je* curieusement garder » (54, COI de « garder »), « Car *à tous* survint au corps *une enfleure treshorrible* » (56) ;
- **d'un relatif de liaison**, qui cumule les propriétés d'un coordonnant et d'un constituant thématique (voir *infra*), ex. « *Dont* dit *Panurge* » (128), « *A quoy* volontiers consentit *Pantagruel* » (246).

Ces différents éléments peuvent se combiner (comme dans le dernier exemple) et/ou être considérablement amplifiés – notamment par des subordonnées ou des groupes détachés en tête de proposition. Ex. « car un jour de vendredy que tout le monde s'estoit mis en devotion et faisoit une belle procession avecques forces letanies et beaux preschans, supplians à Dieu omnipotent les vouloir regarder de son œil de clemence en tel desconfort, visiblement furent veues de terre sortir grosses gouttes d'eau » (70) : ici le report du sujet nominal (postposé au GV passif, lui-même précédé d'un coordonnant + CC de temps + adverbe modificateur) a bien entendu une valeur stylistique emphatique qui dramatise l'apparition (qui s'avérera déceptive) de l'eau au milieu du tableau de la sécheresse fantastique (qui lui-même prélude à la naissance de Pantagruel).

iii. La non expression du sujet pronominal en phrase assertive et en subordonnée

Si l'usage du pronom personnel sujet s'étend au cours de la Renaissance, son expression n'est pas encore systématique et affecte diversement les personnes grammaticales.

- **Pronoms personnels nominaux (P1, P2, P4, P5).** Les désinences spécifiques des rangs personnels 4 (-*ons*) et 5 (-*ez*) suffisent à identifier leur sujet : cela explique la tendance qui facilite la non expression des PP sujets *nous* et *vous* (ex. « si Ø ne le croyez » 66, « en quelque langue que Ø puissions entendre » 132), davantage que celle des PP *je* et *tu*. Mais pour ces PP nominaux quel que soit leur rang, la situation d'énonciation et les actes de langage en éclairent assez la référence pour que leur absence ponctuelle soit possible (au-delà des configurations restreintes qu'en a conservées l'usage contemporain), notamment en subordonnée (ex. « je vous prie que un peu Ø vueillez icy arrester et me respondre à ce que Ø vous demanderay » 126) ou en coordination multiple (ex. « Je le bande d'une meschante braye que je trouve là [...], et vous le lye [...], puis luy passay [...] et le pendys [...], accrochant la broche [...]. Et vous attise un beau feu [...], et vous flamboys mon milourt [...], puis prenant sa bougette [...] m'en fuys le beau galot. » 174).
- **Pronoms personnels représentants (P3, P6).** Le PP représentant sujet est d'un faible apport sémantique ; or l'identification référentielle du sujet est généralement assurée par la continuité et la saillance thématiques dans l'enchaînement avec le co-texte gauche. L'ellipse du PP sujet de rang 3 ou 6 est donc fréquente dès lors que le verbe est précédé d'un coordonnant et/ou d'un premier constituant autre que

le sujet, i.e. dans des configurations analogues à celles qui favorisent la postposition du sujet (voir *supra*).

Ainsi dans le chapitre III qui met en scène Gargantua, et où il est donc le thème constant des énoncés (mis en relief à l'incipit : « Quand Pantagruel fut né, qui fut bien esbahy et perplex ? Ce fut Gargantua, son père. » 74), les deux transitions narratives didascaliques qui articulent son discours rapporté au style direct font l'économie de l'expression du sujet représentant *il*, comme du support des formes participiales : « Et ce disant Ø *pleuroit* comme une vache, mais tout soudain Ø *rioit* comme un veau, quand Pantagruel luy venoit en mémoire » (74) ; « Ce disant, Ø *ouyt* la letanie et les *Mementos* des prebstres qui portoyent sa femme en terre, dont Ø *laissa* bon propos et tout soudain Ø *fut ravy* ailleurs, disant : » (76). Le retour au récit après sa dernière intervention, adressée « ès saiges femmes », repose aussi sur la cohésion interprétative entre l'ordre rapporté au discours direct (« Mais voicy que vous ferez [...] : allez à l'enterrement d'elle, et ce pendent je berceray icy mon filz [...] » 76), et la relation de sa mise en œuvre : « A quoy obtemperantz, Ø allerent à l'enterrement et funeraillies, et le pauvre Gargantua demoura à l'hostel. » (76). Ici l'absence du PP de rang 6, loin de déstabiliser l'énoncé, renforce la cohésion entre les plans énonciatifs.

- **Le pronom impersonnel *IL*.** Forme vide sémantiquement et pur support syntaxique du verbe, l'impersonnel *il* s'impose plus tardivement que les autres PP sujets. Il peut ainsi ponctuellement s'effacer dans le présentatif *il y a*, locution essentiellement impersonnelle (« et Ø y a solution de continuité manifeste. » 184).

En construction impersonnelle, il ménage un réarrangement communicationnel neutralisant la distinction thème/rhème (la séquence, qu'on souligne dans les ex. suivants, se trouvant dans la zone rhématique) : normalement antéposé, ex. « *il* luy vint une sueur énorme » (70), « *il en* a esté plus vendu par les imprimeurs en deux moys, qu'*il* ne sera acheté de Bibles en neuf ans. » (50) ; ou bien postposé, ex. « Bien vray est *il*, que l'on trouve [...] » (50).

Le même réarrangement apparaît ponctuellement sans *il* exprimé : « et Ø ne m'advint onques de mentir ou asseurer chose que ne feust veritable. » (50) – ce qui formellement revient à une structure à sujet postposé (X)-V-S. Comparer : « Vray est que en tirant la broche de mon corps je tumbe à terre près des landiers » (172)/« il est vray que une bonne femme de ma maison portoit vendre des œufz au marchez... » (146). (voir *infra*, Exemple de sujet pour l'écrit).

3. Les emplois du subjonctif : types de phrase et subordination

Le subjonctif est beaucoup plus fréquent et se rencontre dans des configurations plus variées à la Renaissance qu'aujourd'hui (*GFR*, chap. X, p. 223-261). Il importe de savoir en repérer les formes et les emplois pour assurer la compréhension du texte. La notion peut donner lieu à une question de synthèse en grammaire (à l'écrit comme à l'oral), et ses occurrences appellent toujours un commentaire dans la question des remarques nécessaires; enfin, il est diversement impliqué dans les questions portant sur la phrase et la subordination, où vous devez pouvoir justifier son emploi.

Le subjonctif est un mode personnel par lequel s'exprime la « subjectivité » de l'énonciateur : c'est « le mode de l'interprétation », par opposition à l'indicatif, « mode de l'actualisation ». La richesse morphologique de l'indicatif (10 tiroirs verbaux) permet en effet une représentation temporelle fine et une inscription précise du procès dans la chronologie, à la différence du subjonctif qui ne possède que 4 tiroirs verbaux. Le subjonctif n'actualise donc pas pleinement le procès : en termes guillaumiens, on oppose l'image-temps pleinement achevée qu'offre l'indicatif (mode *in esse*), à l'image-temps inaboutie, « en devenir » (mode *in fieri*) donnée au subjonctif. Celui-ci indique que la visée interprétative de l'énonciateur prime sur l'actualisation du procès : que le procès soit pré-actualisé (*avant qu'il ne vienne*), ou bien qu'il soit désactualisé (*bien qu'il soit venu*) par la visée de l'énonciateur (voir *GMF*, p. 561-563).

Cette spécificité sémantique du subjonctif comme « mode de l'interprétation » explique la répartition de ses emplois syntaxiques : rarement employé en proposition indépendante où il sert à l'expression de la modalité, il apparaît généralement comme centre de subordonnée : c'est le « mode de la dépendance » par excellence.

À partir du français classique la liberté du choix du mode (indicatif ou subjonctif) est progressivement régularisée et restreinte, en particulier dans les subordonnées conjonctives complétives et circonstancielles (*GFC*, chap. 16). Dans un texte de la Renaissance, le choix de la visée actualisante ou virtualisante étant davantage laissé à l'énonciateur, l'interprétation énonciative sera d'autant plus nécessaire pour comprendre les différences d'emploi avec l'usage actuel.

Le commentaire d'une forme verbale au subjonctif (qui doit toujours être bien identifiée au préalable) vise son *emploi*, i.e. l'explicitation des conditions syntaxiques et énonciatives qui déterminent sa valeur sémantique en contexte. Il faut donc toujours identifier précisément la configuration

syntactique pour justifier le recours, contraint ou choisi, au mode subjonctif ; et être sensible à tout élément qui, en contexte, gêne ou entrave l'actualisation pleine du procès – i.e. met en cause sa valeur de vérité ou l'inscrit dans le « monde des possibles », qui s'oppose à la sphère du probable et à celle des événements réalisés. Enfin, on n'oubliera pas d'expliquer le tiroir utilisé (le « temps » du subjonctif).

Le plan attendu pour l'étude du subjonctif est un classement syntaxique, qui distingue les emplois en proposition indépendante (ci-dessous, b) des emplois en proposition subordonnée (c), dont on distinguera ici les emplois en parataxe ou subordination implicite (d) : c'est de cette manière qu'on présentera ci-dessous les principaux emplois repérés dans le programme restreint. Ce panorama des emplois du subjonctif permettra ce faisant de vous donner des outils pour l'étude des types de phrase et surtout de la subordination, tout en vous signalant des cas délicats. On commencera cependant par des remarques sur la morphologie du subjonctif (a) : la première difficulté étant d'identifier les formes verbales au subjonctif dans ce texte du XVI^e siècle.

a. Morphologie du subjonctif : pour identifier les formes verbales au subjonctif

Le subjonctif possède 4 tiroirs verbaux : ses 2 formes simples (d'aspect inaccompli ou tensif : présent et imparfait) et ses 2 formes composées (d'aspect accompli ou extensif : passé et plus-que-parfait) répartissent leurs emplois conformément à la concordance classique des temps.

- **Subjonctif présent.** Comme en FM, attention à l'homonymie entre indicatif présent et subjonctif présent aux rangs 1, 2, 3 pour les verbes en *-er* : « je veulx que tu te y *adonne* curieusement » (122, subj.). La coordination ou la substitution avec un verbe d'un autre groupe permet de les discriminer, comme ici : « je veulx que tu *saiche* [...] et me les *confere* [...] » (122) ; on note ici, comme à l'indicatif, l'absence de *-s* final à la P2. Ailleurs, il faut prêter attention au contexte : dans « Car ne croyez pas [...] que j'en *parle* comme les juifz de la loy » (50), la négation du verbe d'opinion, recteur de la subordonnée, doit vous conduire à analyser « *parle* » comme un subjonctif présent.

Les rangs 4 et 5 ont une désinence commune à l'indicatif imparfait (*-ions*, *-iez*) ; mais on trouve encore la désinence ancienne *-ons*, *-ez*, homonyme de l'indicatif présent : « Je suis d'opinion que nous l'*ap-pellons* et *conferons* de cest affaire avecques luy » (142), sont bien des subjonctifs (FM *appelions*, *conférions*). Ailleurs, la forme est sortie

d'usage dans cet emploi : « je ne fais doubte aulcun que ne *sachez* bien parler divers langaiges » (132).

- **Subjonctif imparfait** : pas d'accent circonflexe dans ce texte du xvi^e siècle, d'où l'homonymie possible, au rang personnel 3 de verbes très usités (dont les auxiliaires *être* et *avoir*), entre indicatif passé simple (FM *fut*, *eut*, *put*) et subjonctif imparfait (FM *fût*, *eût*, *pût*), d'autant que l'instabilité des graphies pour une même forme favorise les confusions.

Le subjonctif imparfait présente donc généralement un -s implusif graphique : « à la mienne volonté que [“je voudrais que”] chascun *laissast* sa propre, besoigne, ne *se souciast* de son mestier et *mist* ses affaires propres en oubly [...], sans que son esperit *feust* de ailleurs distraict ny empesché », « affin que [...] un chascun les *peust* bien au net enseigner [...] » (46, subjonctifs imparfaits P3 : FM *laissât*, *se souciât*, *mît*, *fût*, *pût*).

Mais ce -s- implusif apparaît aussi dans certaines graphies du passé simple de l'indicatif. On trouve ainsi en quelques lignes 3 graphies différentes du passé simple de *être* (54 : « [...] *fut* la sepmaine tant renommée par les annales », « et *feut* manifestement veu le mouvement de trepidation [...] », « peu après que Abel *fust* occis par son frere Cain ») – et plus loin une quatrième : « lors qu'il *feust* deschainé » (82 ; *être* est dans ces 3 derniers exemples auxiliaire du passif, conjugué au passé simple). Pour discriminer les deux modes, mettez le verbe au présent (ici par ex. par substitution : *est* ou *a été*, indicatif – et non *soit* ou *ait été*, subj.).

- **Formes aujourd'hui archaïques** : « Grecque, sans laquelle c'est honte que une personne se *die* scavant » (118, forme usuelle à la Renaissance pour le verbe *dire*, FM *dise*). Elles apparaissent plutôt dans les expressions lexicalisées de souhait ou d'imprécation, en indépendante et sans la béquille *que* : ex. « et *allissiez* vous à tous les diables » (136, subj. imparfait du v. *aller*, FM *allassiez*) ; « Dieu *gard* le demourant ! » (76, ancienne forme du subj. présent de *garder*).

b. Le subjonctif employé en proposition indépendante, i.e. en « construction libre »

La visée de l'énonciateur est alors implicite, et le subjonctif participe de l'expression de la modalité.

i. En phrase injonctive

En phrase injonctive, il spécifie différentes nuances de l'acte d'*ordre*. Comme l'impératif, il suffit du reste à identifier la phrase de type injonctif et relève des modalités d'énonciation. Dans le discours du narrateur ou les dialogues au discours direct, il apparaît de manière récurrente dans des formules plus ou moins lexicalisées, généralement sans la béquille *que*, avec différentes valeurs expressives, par ex. :

- en formule optative : « Autant nous en pend à l'œil, Dieu *gard* le demourant ! » (76), « Dieu *gard* de mal (disoit il) le compaignon à qui la longue braguette a saulvé la vie ! » (188) ;
- dans les formules de malédiction déclinées et amplifiées à plaisir tout au long du roman, comme dans cette avalanche ludique qui s'abat sur le lecteur dans la péroration du Prologue : « le feu saint Antoine vous *arde* [verbe *ardre*], mau de terre vous *vire*, le lancy, le maulubec vous *trousse*, la caquesangue vous *viengne*, [...] et comme Sodome et Gomorre *puissiez* tomber en soulfhre, en feu et en abysme [...] » (52 : où l'on notera le subjonctif présent de rang 5 de *pouvoir*, qui n'a pas d'impératif).

L'emploi du subjonctif avec la béquille *que* en indépendante est plus rare : « *Qu'il n'y ait* hystoire que tu ne tienne en memoire presente » (120, P3 impersonnel) ; « Somme *que* je voy un abysme de science » (122, P1 : FM *voie*).

Remarque : l'expression de l'ordre, aspects formels et pragmatiques

Dans la lettre de Gargantua dont sont tirés ces 2 derniers cas (chap. VIII), l'exhortation qu'il adresse à son fils (120-124) amplifie l'expression de l'*ordre* – acte de langage fondamental (Benveniste) –, par des reformulations qui en spécifient les domaines d'application. Diverses réalisations formelles de cet acte de langage sont donc successivement mobilisées et articulées entre elles. Les **phrases complexes assertives à l'indicatif** explicitant sa volonté déclinent la formulation initiale (« je te admoneste que employe ta jeunesse à bien profiter en estude et en vertus. » 120 ; voir *infra*, c. Le subj. en subordonnée conjonctive complétive), puis alternent avec des **propositions injonctives à l'impératif** dont la véhémence grandissante culminera dans la péroration (124). Les **phrases injonctives au subjonctif** citées sont à la fois une variation stylistique et une manifestation du continuum existant entre ces formes syntaxiques qui ont une même valeur pragmatique, comme le montre cette période : « Et, quand à la congnoissance des faictz de nature, *je veulx que* tu te y adonne curieusement : *qu'il n'y ayt* mer, riviere, ny fontaine, dont tu ne congnoisse les poissons, tous les oyseaulx de l'air, tous les arbres arbustes et fructices des foretz, toutes les herbes de

la terre, tous les metaulx cachez au ventre des abysmes, les pierreries de tout Orient et Midy, *rien ne te soit incongneu*. » (122). Syntaxiquement (et avec la ponctuation de l'éd. moderne au programme), on peut distinguer : (a) l'expression explicite de la volonté de l'énonciateur par le verbe *vouloir* qui régit la complétive au subjonctif; (b) une proposition injonctive au subjonctif avec *béquille* (« qu'il n'y ait... »); (c) une proposition injonctive au subjonctif sans *que* (« rien ne te soit... »). Mais, du point de vue textuel et rhétorique, ces 2 dernières demeurent sous la portée de la visée pragmatique du verbe initial *vouloir*, parallèlement à leur autonomisation syntaxique jusqu'à la clausule « rien ne te soit incongneu » qui, par sa valeur résomptive et conclusive, réitère l'ordre initial sous une forme hyperbolique intensive.

ii. En phrase assertive

En phrase assertive, le subjonctif relève de l'expression de l'éventualité (modalité d'énoncé), qu'il apparaisse seul en indépendante ou inclus dans la principale d'un système hypothétique. **Le subjonctif plus-que-parfait**, fréquent en proposition indépendante, y prend sa valeur modale d'irréel du passé, équivalente d'un indicatif conditionnel passé (test de substitution) : « aussi n'y *eust* il *le peu* entrer, car il estoit trop grand » (66 : au conditionnel, *aurait pu*); « vous les *eussiez veuz* tirans la langue comme levriers [...] » (68 : au conditionnel, *auriez vus*); « et à les veoir *eussiez dict* que c'estoyent grues ou Flammans » (58 : au conditionnel, *auriez dit*). Comme on le voit à ces exemples, il caractérise notamment des commentaires du narrateur-conteur, qui implique ainsi le lecteur dans son univers gigantal : le rôle du subjonctif modal ici est d'ouvrir l'espace de la fiction (l'irréel du passé dénote un monde contrefactuel, une éventualité qui ne s'est pas réalisée dans le passé), tout en transgressant ses frontières pour en faire un espace de partage (le monde contrefactuel où seraient réunis narrateur, lecteur et personnages fait partie des mondes possibles). C'est ce qui fait aussi de ces énoncés une des ressources de l'hypotypose.

Il existe un continuum entre ces phrases indépendantes et les systèmes hypothétiques en *si*. Dans les premières, l'hypothèse est implicite ou exprimée dans un constituant non propositionnel (par ex. « à les veoir » équivaut à *si vous les aviez vus* dans l'occurrence citée 58). Dans les seconds, on peut trouver le subjonctif plus-que-parfait dans la principale et dans la subordonnée, avec la même valeur d'irréel du passé : « [si Dieu n'*eust secouru* le bon Pantagruel], il [Loupgarou] l'*eust fendu* depuis le sommet de la teste jusques au fond de la ratelle » (300); ou bien uniquement dans la principale, dans des systèmes mixtes comme celui-ci où le verbe de la subordonnée est à l'indicatif imparfait : « Et [s'il advenoit qu'il feust en

poinct et eust vent en pouppe], à les veoir *eussiez dict* que c'estoyent gens qui eussent lances en l'arrest pour jouter à la quintaine. » (56 : *auriez dit*).

Dans « et l'eust toute *devorée*, n'eust esté qu'elle cryoit horriblement comme si les loups la tenoient aux jambes, » (80), le système hypothétique en parataxe à valeur d'irréel du passé associe la principale (*eust devorée*) à une subordonnée implicite introduite par l'expression semi-figée *n'eût été* + sujet postposé (équivalent à *si ce n'avait été que...*) (voir *infra*, d. Le subjonctif en parataxe ; voir *GFR*, § 68, p. 260).

c. Le subjonctif employé en proposition subordonnée

La visée virtualisante de l'énonciateur est alors explicite : le subjonctif en construction dépendante est déterminé par un segment textuel antérieur à la proposition où il apparaît, ou par une caractéristique de la phrase complexe. On peut l'identifier dans les formes syntaxiques et/ou lexicales et sémantiques qui dénotent dans l'énoncé la relation de dépendance : c'est donc l'élément que vous devez analyser prioritairement.

i. Le subjonctif en subordonnée relative

Dans les subordonnées relatives adjectives, le subjonctif, toujours facultatif, manifeste un déficit d'actualisation de l'antécédent nominal ou pronominal : un antécédent nié, indéfini, soumis à l'interrogation ou à la restriction par le superlatif – i.e. présenté comme appartenant au monde des possibles – retire de l'actualisation le procès de la subordonnée qui le caractérise : il vous faut donc analyser l'antécédent pour expliquer le subjonctif.

- **L'antécédent est indéfini** (GN à déterminant indéfini ou pronom indéfini) : l'existence du référent est incertaine ou mise en doute. Ex. « dicte nous ce que voudrez en quelque langue [que *puissions* entendre] » (132). Dans « Trouve moy livre [...] [qui *ayt* telles vertus, propriétés et prerogatives] » (48), l'absence de déterminant devant un nom en emploi référentiel (ici devant le COD « livre ») équivaut à l'article indéfini (*trouve-moi <un> livre...*).
- **L'antécédent est soumis à l'hypothèse, à l'interrogation ou à la négation** : le subjonctif signale que le référent du GN étendu est rejeté hors de l'univers de croyance de l'énonciateur. « Il n'y a metal [qui tant *resistast* aux coups] » (182) ; « de humeur il n'y en avoit goute en l'air [dont on *esperast* avoir pluye] » (70).
- **L'antécédent est sélectionné parmi un ensemble de possibles, par une expression superlative** : son affirmation d'existence est

restreinte par la négation implicite de tous les autres éléments qui ne vérifient pas ce haut degré, ce que marque le subjonctif. Ex. « les plus fors doubtes [qui *feussent* en toutes sciences] » (138) ; « Ma tant bonne femme est morte, qui estoit la plus cecy, la plus cela [qui *feust* au monde] » (74). Dans les GN superlatifs, l'expansion relative fonctionne souvent comme un complément du superlatif, dénotant l'ensemble auquel est comparé le référent ; elle peut prendre une valeur purement intensive – comme dans le dernier exemple (*le plus... qui soit au monde/du monde*).

Dans les relatives concessives en parataxe, le subjonctif est généralement contraint : il s'explique doublement, par l'expression indéfinie qui est analytiquement l'antécédent de la relative (« quelque pauvreté *que feust* au monde » 150 ; ici *que* sujet = « qui »), et par la relation de concession induite par l'insertion de ce syntagme complexe dans la phrase (voir *infra*, c.).

ii. *Le subjonctif en subordonnée conjonctive « pure » (complétive)*

C'est généralement le **sémantisme du verbe recteur** qui impose ou autorise l'emploi du subjonctif dans la subordonnée, qu'il exprime une modalité logique ou appréciative.

L'expression de la volonté impose le subjonctif : « craignant Gargantua [qu'il *se gastast*] (80 ; le nom contrôleur du participe est ici inséré entre le verbe recteur et sa subordonnée COD). Les verbes que l'on peut y associer en sont très variés dans le roman : *vouloir* bien sûr, mais aussi *prier*, *supplier*, ou encore *conseiller*, *consentir*, *admonester* (120), *requérir* (« continuellement requérons à Dieu [qu'il *efface* noz pechez] », 116)... Attention : certains de ces verbes impliquent une construction indirecte de la complétive : « je vous prie [que un peu *veuillez* icy arrester [...]] » (126 : sub. COI de *prier*, ici bi-transitif).

On notera que le terme recteur peut aussi être un nom ou un adjectif : « le regardoyent en grand esbahyssement, et non sans grande peur [qu'il *n'emportast* le Palais ailleurs [...]] » (98 : la sub. est complément du nom « peur »). La locution *à la mienne volonté (que)* (« je voudrais (que) ») est une expression prédicative figée qui construit une complétive au subjonctif : « à la mienne volonté [que chascun *eust* aussi belle voix] » (152).

La visée virtualisante est également manifeste dans l'expression du certain et de l'incertain (modalité épistémique) : « je ne fais doute aulcun [que ne *sachez* bien parler divers langaiges] » (132) ; « il sembloit [que tous les diables *feussent* deschainez] » (288).

Le subjonctif est régulièrement employé dans des structures phrastiques marquées, notamment dans la séquence propositionnelle complétant les phrases impersonnelles ou emphatiques. La modalité appréciative, qu'elle soit plutôt affective ou axiologique, s'exprime ainsi dans des phrases à thématization en reprise : « Grecque, sans laquelle c'est honte [que une personne se *die* scavant] »(118). C'est ici le prédicat attributif axiologique *c'est honte* qui, appréciant globalement le contenu propositionnel extraposé, justifie l'emploi du subjonctif dans la subordonnée.

Enfin, une phrase négative ou interrogative peut suffire pour mettre en débat le procès de la subordonnée, et justifier un subjonctif : « Je ne dis vraiment [qu'on ne *puisse* par equité desposseder en juste tiltre ceulx qui de l'eau beniste beuvroyent] » (160).

iii. Le subjonctif en subordonnée conjonctive circonstancielle

C'est ici la **valeur logique du lien** entre la subordonnée et la phrase où elle est incluse qui détermine le choix du mode. Ce lien est exprimé par la conjonction de subordination qui introduit la subordonnée et détermine son statut sémantique. La liberté modale, qui laisse à l'énonciateur le choix entre indicatif et subjonctif, est cependant plus grande qu'aujourd'hui, jusqu'en français classique (GFC, § 474) : on pourra trouver l'indicatif après des conjonctions ou locutions conjonctives imposant aujourd'hui le subjonctif. La Renaissance connaît en outre une grande diversité de locutions conjonctives qu'il vous faut savoir identifier. Ci-dessous, sans exhaustivité, les principales configurations d'emploi que vous devez pouvoir expliquer.

- **Expression de la concession** : « par engin aucun ne la pouoit on mettre seullement hors terre, [combien que l'on y *eust appliqué* tous les moyens que mettent Vitruvius, *De Architectura*, Albertus, *De Re edificatoria* [...]] » (98).

La concession est **une relation d'implication logique niée**, et rejetée hors de l'univers de croyance du locuteur. Le procès de la subordonnée subit une visée désactualisante qu'exprime le subjonctif : lui est déniée son efficacité à empêcher le procès de la principale (cause inefficente).

La locution ancienne *combien que* et celle, plus récente, *encore que*, sont les plus courantes au milieu du xvi^e siècle ; elles admettent ailleurs l'indicatif. Dans l'exemple suivant, on relèvera d'une part l'adverbe *toutefois* au début de la principale en apodose, qui renforce l'articulation concessive de la période ; d'autre part, la coordination des 3 subordonnées au subjonctif dans la protase, dont la seconde est introduite par la conjonction *que* vicariante : « [encore que mon